

125^e ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

La commémoration du 125^e anniversaire du Mouvement qui s'étalera jusqu'en octobre 1989 est une occasion unique de sensibiliser le public et surtout les jeunes, aux idéaux et aux activités humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; elle doit permettre également de susciter une réflexion sur l'œuvre accomplie par le Mouvement pendant 125 ans et sur ses perspectives d'avenir.

Aussi la Revue internationale de la Croix-Rouge a-t-elle invité des hommes, des femmes, de grands serviteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui ont marqué la vie du Mouvement ces dernières années, des personnalités extérieures au Mouvement mais profondément attachées à ses principes et à son action, des théoriciens ou des praticiens, de hauts dirigeants de Sociétés nationales ou de simples volontaires, à nous faire partager leurs expériences, à nous livrer leurs témoignages, à nous confier leurs souvenirs, bref à s'exprimer sur ce qu'a signifié pour eux, dans l'épreuve, dans leur vie, la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et à nous dire pourquoi ils croient en la pérennité du message d'Henry Dunant.

M. Bernard Chenot, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France, ancien ministre de la Santé publique, ancien ministre de la Justice, nous explique dans son article «La Croix-Rouge internationale» dans quelles circonstances il a fait appel à la Croix-Rouge en 1961, alors qu'il était Garde des Sceaux et pourquoi il pense que dans ce monde agité, «elle apporte... un regard de lumière et un espoir».

La Croix-Rouge internationale*

par **Bernard Chenot**

Le Général de Gaulle — 12 novembre 1961 — «Pour l'affaire Ben Bella, il ne s'agit pas de se perdre dans des maquis de légalisme, il s'agit de faire en sorte que ne survienne pas d'accident. Je tiens le Garde des Sceaux pour directement responsable, car c'est une importante affaire d'Etat».

C'est le texte de la note manuscrite et inédite que m'a fait passer au matin de ce 12 novembre, le Général de Gaulle, Président de la République.

Si je place un tel document en exergue de cet exposé, c'est parce qu'il évoque pour moi une affaire difficile, qui s'est heureusement réglée, sur le plan national, grâce à l'intervention discrète de la Croix-Rouge internationale. Celle-ci a rempli, avec une parfaite objectivité, sa mission fondamentale. Je lui devais, depuis 25 ans, un hommage de reconnaissance. Je ne rappellerai qu'en quelques phrases les circonstances d'une intervention exemplaire, avant de jeter un regard sur l'histoire de l'institution et d'éclairer le rôle qu'elle joue et qu'elle ne cesse de développer dans le monde tourmenté d'aujourd'hui.

*

* *

*En octobre 1986, la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge a adopté les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce mouvement, également connu sous le nom de *Croix-Rouge internationale*, comprend les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le présent article est basé sur le texte d'une conférence présentée à l'*Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France*.

Vers la fin de 1961, le gouvernement français devait affronter à la fois une insurrection algérienne et une action armée, menée au nom de «l'Algérie française». Les prisons étaient devenues un champ de bataille. J'y avais trouvé, en arrivant à la Chancellerie, une situation de désordre: le régime des portes ouvertes s'était institué. Dans la plupart des établissements, plusieurs centaines de détenus algériens, circulaient librement, jour et nuit, d'une cellule à l'autre.

Ils occupaient ainsi des quartiers réservés, où nul gardien n'osait plus s'aventurer. La discipline y était stricte mais elle était entre les mains de certains détenus, investis d'un rôle de chef et formant, selon un rapport que j'ai eu sous les yeux, «un encadrement clandestin mais implacable».

Quant aux chefs de la rébellion — le plus important étant Ahmed Ben Bella — ils étaient internés au Château de Turquant, dans des conditions très particulières. On peut dire que le régime dont ils bénéficiaient avait été dicté à la fois par le complexe de culpabilité que les conditions de leur capture avaient inspiré à des gouvernements successifs — vers la fin de la IV^e République — et aussi par l'idée, progressivement admise, que ces hommes pourraient jouer un rôle personnel dans le règlement de l'affaire algérienne.

Situation bizarre, où des milliers de détenus, choisissant leurs délégués, traitaient de puissance à puissance, avec l'administration, où quelques chefs, bien qu'internés, se voyaient placés au centre de graves problèmes diplomatiques, notamment celui des relations entre le Maroc et la France, et pouvaient incarner l'un des espoirs d'une solution, mettant fin à ce que l'on nommait «la guerre d'Algérie».

J'avais dû, au début d'octobre, rappeler aux directeurs des services pénitentiaires qu'il convenait de mettre fin à ce régime de la porte ouverte, qui permettait aux détenus de circuler librement dans toute la détention, alors que les gardiens, par voie de conséquence, avaient perdu cette faculté.

C'est alors que les chefs de Turquant décidèrent de pratiquer eux-mêmes la grève de la faim puis de l'imposer à quelques 5000 détenus musulmans.

Que faire? Mon premier réflexe, d'ancien ministre de la Santé publique, fut de me tourner vers les médecins. Je demandai à 3 d'entre eux et non des moindres ¹, de se rendre à Turquant. Les hôtes du château, Ben Bella, Mohammed Khider, Mohammed Boudiaff et

¹ Professeur René Moreau de l'Académie de Médecine, Georges Boudin, neurologue de Saint-Antoine, Albert Sarrazin, gastro-entérologue.

Hocine Ait Ahmed, refusèrent de les recevoir. Au nom de la déontologie, les médecins durent s'incliner et se contenter de prévenir les intéressés qu'ils risquaient non pas seulement la mort mais certains troubles, irréversibles. Mes hôtes forcés refusèrent aussi de s'entretenir avec M^{me} Laporte, déléguée par la Croix-Rouge française, dès qu'ils aperçurent l'insigne national qu'elle portait.

Je pris alors deux décisions: la première fut de transférer les chefs de Turquant et, s'il le fallait, malgré eux, dans un hôpital de la région parisienne. Cela fut réalisé, dans des conditions aventureuses, qui mériteraient un autre récit.

La seconde, ce fut de confier nos chefs algériens à la surveillance d'une commission médicale, dont la valeur put être universellement reconnue et, dans le même temps, de faire appel à l'autorité morale de la Croix-Rouge internationale.

Grâces soient rendues au Comité international de la Croix-Rouge et au délégué qu'elle envoya — M. Pierre Boissier — prématurément disparu. Non seulement cette mission, ingrate, a été acceptée, mais l'intervention fut avancée au 13 novembre 1961 et la délégation commença immédiatement une visite des établissements pénitentiaires français, avec une totale liberté d'investigation.

Entre temps, ma Commission de médecins qu'animaient avec un rare dévouement nos confrères Robert de Vernejoul, alors Président de l'Ordre des Médecins, et Jean Hamburger ² se réunit. Elle me remit ses premières conclusions: «des risques importants de mort subite, difficiles à apprécier, en raison de l'impossibilité de pratiquer tous examens... tout essai d'alimentation forcée... particulièrement dangereux... seule conduite raisonnable: des efforts de persuasion auxquels nous sommes disposés à nous prêter».

Cependant la Croix-Rouge internationale acheva son enquête. Ses délégués rendirent alors visite à Ben Bella et lui indiquèrent qu'après une inspection de nos établissements pénitentiaires, ils estimaient que rien ne pouvait justifier une protestation. Si Ben Bella et Boudiaff se dérobaient encore, la Croix-Rouge internationale devrait constater qu'ils étaient seuls responsables de l'état où seraient réduits quelques milliers de détenus. Ainsi parla Boissier, le délégué de Genève. C'était le 20 novembre 1961 et le 21 novembre, par l'intermédiaire de Jean Hamburger, Ben Bella me faisait savoir qu'il envisageait de cesser lui-même la grève de la faim et de donner l'ordre qu'elle cessât dans les prisons. Ce qui fut fait dès le 21 novembre...

² En étaient aussi membres le Président Chabrol, les Professeurs Fauvert, René Moreau, de Gaudart d'Alaine, Alajouanine, Michaux et Milliez.

Voilà une histoire qui finit bien et je ne peux séparer dans mon hommage reconnaissant ni «mes» médecins, parmi lesquels Jean Hamburger joua un rôle décisif, ni la Croix-Rouge internationale, qui a mis tout le poids de son autorité morale dans la balance de la décision qu'ont dû prendre nos difficiles interlocuteurs.

*
* *

L'histoire de la Croix-Rouge est trop connue pour qu'il faille s'y attarder. Ce qui est étonnant, c'est que la puissante institution de Genève est née de l'initiative et de la volonté d'un homme seul, que rien ne préparait à jouer un tel rôle et qui s'est lui-même effacé après avoir mis en place et en marche un merveilleux ensemble d'initiatives, prises dans l'intérêt des plus menacés, des plus déshérités parmi nos semblables: les blessés, les prisonniers, les enfants, les victimes des conflits et des catastrophes naturelles.

C'est un éclair de charité, au sens chrétien du terme, qui a illuminé M. Dunant au soir de la bataille de Solférino.

Il était seul, il avait 30 ans, il n'était pas médecin, rien ne l'impliquait dans le combat sanglant qui venait d'opposer Autrichiens, Sardes et Français. C'est la vision de blessés, abandonnés sur un champ de bataille, sans que nul les soignât, ou entassés, pêle-mêle, dans une église, qui prit au cœur Henry Dunant. En quelques heures il avait organisé des secours, faisant appel à quelques personnes de bonne volonté, sans se soucier de leur nationalité. Il mobilisa ainsi des personnes dévouées de Castiglione, quelques touristes et il obtint même qu'un médecin, qui venait d'être fait prisonnier, pût traiter les blessés. Ceux-ci furent soignés sans que la moindre distinction fût faite entre eux... Dans son *Souvenir de Solférino*, publié 3 ans plus tard, en 1862, Henry Dunant pouvait déjà poser quelques principes, qui gouvernent encore aujourd'hui l'action de la Croix-Rouge: que, dans chaque pays, soient créées des sociétés de secours, formant des volontaires, qui donneraient leurs soins aux blessés, sans distinction de nationalité... Ensuite tout alla très vite: un an après, en 1863, 16 Etats tiennent congrès à Genève; en 1864, la première Convention de Genève est signée; un comité international est créé; un emblème, qui rend hommage à la Suisse, est adopté. Un peu de temps s'écoule et Henry Dunant s'efface. Le pionnier, dont la foi a soulevé la montagne, a vu périliciter ses affaires personnelles. Il se retire avec dignité, il ne réapparaît devant le public que bien des années plus tard pour recevoir le prix Nobel de la Paix. Il le méritait bien! Mais après que justice lui ait été ainsi rendue, il meurt, en 1910, à l'hôpital de Heiden.

La guerre de 1870 puis celle de 1914-1918 et celle de 1939-1945 ont placé la Croix-Rouge devant des problèmes nouveaux. Les progrès dans l'art militaire ont impliqué les populations civiles dans toutes les conséquences d'un conflit; l'assistance aux prisonniers est devenue action de masse, les guerres larvées, civiles ou étrangères, se sont multipliées, la différence s'efface entre les catastrophes naturelles et celles qu'engendre la main de l'homme. Il faut agir, vite et partout.

La Croix-Rouge a fait face, grâce à sa tradition et au privilège de la neutralité suisse. Bon gré mal gré, tous ont dû reconnaître l'autorité morale de l'institution de Genève.

La suite de ses efforts après la deuxième guerre universelle se déroule maintenant sous nos yeux.

*
* *

Quelle est donc la structure qui permet de faire face? Elle est moins connue. La Croix-Rouge internationale est avant tout un mouvement, servi à travers le monde par 250 millions d'adhérents. Il est composé outre du CICR, des 145 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de leur fédération, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Convention de Genève de 1864 a été suivie par bien d'autres conventions, ratifiées aujourd'hui par 165 Etats. Si la Convention de 1864 ne parlait que de la croix rouge, un second emblème est apparu quelques années plus tard, qui est reconnu au même titre que la croix rouge: le croissant rouge. En effet, bien que la croix, choisie en hommage à la Suisse, n'ait aucune signification religieuse, elle fut écartée en 1876 au profit d'un croissant rouge par la Société Ottomane de Secours aux blessés, lors de la guerre russo-turque.

Tous les quatre ans se réunit une Conférence internationale de la Croix-Rouge. Aux représentants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Ligue et du Comité de Genève, s'ajoutent alors ceux des Etats qui ont signé la Convention

Cependant l'élément permanent, héritier direct de l'institution créée en 1863, par Henry Dunant avec Gustave Moynier et le Général Dufour, est le Comité qui siège à Genève, simple association formée par 25 membres, qui sont tous de nationalité suisse: c'est le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). C'est lui le gardien des traditions et des principes: indépendance à l'égard de toute autorité gouvernementale, neutralité politique absolue, protection et assistance à toute victime, sans nulle distinction de nationalité, de religion ou de parti. Ses membres se recrutent par cooptation. C'est à son vice-président

Maurice Aubert, ainsi qu'à M. l'Ambassadeur Louis Dauge, président de la Croix-Rouge française, que je dois les informations qui sont à la source de cet exposé.

Il serait cruel d'insister. Il est certain que, quelle que soit la qualité des hommes, les principes d'indépendance et de neutralité qui font la force du CICR ne peuvent pas être retrouvés aussi purs dans toutes les formations qui, à travers le monde, servent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les contingences de la vie internationale et les structures des différents régimes font que l'autorité morale du CICR est unique et que, bon gré mal gré, chacun des gouvernements et même chacun des mouvements révolutionnaires qui veulent se substituer à eux, sont obligés d'en tenir compte. Pour ne citer qu'un mot, qui appartient à une histoire déjà lointaine, le Maréchal Badoglio, à la fin d'une guerre conduite par le fascisme italien contre l'Éthiopie, a dit, dans un soupir: «La Croix-Rouge aurait mieux fait de ne pas se mêler de tout cela». Devant la carence de la Société des Nations, c'est en effet la seule Croix-Rouge internationale qui, au prix de la vie de certains de ses délégués, secourut les victimes et protesta contre le bombardement des hôpitaux et des ambulances par l'aviation de Mussolini.

D'autres, dans le monde d'aujourd'hui, partagent, plus ou moins ouvertement, les regrets de Badoglio.

*
* *

Où donc agit-elle notre institution de Genève et selon quels modes d'action? Ne nous représentons pas un conseil de sages, assis sur leurs fauteuils genevois et qui se borneraient à émettre avis, directives et sentences. Non! C'est sur le terrain que la Croix-Rouge agit et elle le fait par des moyens d'action dont la puissance n'a pas aujourd'hui de commune mesure avec ceux dont elle disposait jadis.

Le champ est vaste et il faut pour cette moisson beaucoup d'ouvriers. La principale action est actuellement orientée vers les pays en voie de développement: ils sont souvent les protagonistes ou même simplement les théâtres d'un affrontement entre grandes puissances. Celle-ci, depuis la fin de la deuxième guerre universelle, se combattent volontiers par pays du tiers monde interposés. Des pays qui croient régler leurs querelles de voisinage ou leurs différends intérieurs sont transformés, le sachant ou non, en soldats des grandes puissances. Ils n'en souffrent pas moins, hélas! Le feu, le sang, la famine organisée deviennent des techniques de guerre. Celle-ci ne reste froide qu'au niveau du pays qui

l'a suscitée et qui l'anime. C'est dans ce désordre que la Croix-Rouge agit, avec une discrétion que l'on souhaiterait voir observer par tous les groupes de bonne volonté, qui se sont attachés à des tâches analogues. Cette réserve ajoute à l'autorité morale de la Croix-Rouge internationale et lui permet de jouer, souvent avec succès, son rôle de médiation et d'assistance.

L'appareil mis en œuvre est considérable.

Le CICR emploie aujourd'hui près de 1100 personnes à plein temps. Il anime 44 délégations réparties dans les diverses régions du monde et disposant de plus de 2300 employés locaux.

Le CICR est plutôt orienté vers une intervention dans les conflits armés, la Ligue est tournée vers les catastrophes naturelles au cours desquelles la coopération avec diverses Sociétés nationales est sans doute moins délicate. Une Commission permanente met en harmonie les efforts du CICR et ceux de la Ligue.

Liaison et coordination sont servies par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se réunit tous les quatre ans. Elle vient de se tenir, à Genève, en octobre 1986, rassemblant CICR et Ligue, Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et Etats ayant signé les Conventions de Genève. C'est un Parlement! Mais la rencontre est utile et le lieu de réunion devrait assurer aux participants un minimum de sérénité. Cependant, il faut admettre que les majorités réunies au cours d'une telle instance n'ont guère plus de portée que celles qui émettent des votes au cours d'une Assemblée générale des Nations Unies. Des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, c'est le CICR qui demeure le gardien et le garant. Ailleurs ils peuvent être méconnus sous l'emprise de diverses pulsions politiques. C'est ce qui est arrivé, en octobre 1986, quand, par une majorité de voix, la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud ne fut pas autorisée à participer aux travaux de la conférence quadriennale.

*

* *

En face des catastrophes naturelles, la Ligue joue le principal rôle. Les Sociétés nationales des pays concernés, appuyées par la Ligue, aidées ou relayées par les Sociétés nationales d'autre pays et par le CICR, assument l'essentiel du travail. Deux récents exemples notoires sont le Sahel et le Cameroun.

L'opération «Sahel 84» répondait à une idée de Mgr Lustiger. La Croix-Rouge française a été le principal agent d'exécution, comme il est de règle en Afrique francophone. Les «camions de l'espoir» sont

allés sur place, en 1984 et en 1985, pour distribuer vivres, médicaments, engins de transport aux populations éprouvées par la sécheresse. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays autrefois colonisés par la France ont participé à cette opération dont le caractère purement humanitaire a fait heureusement oublier les aspects publicitaires de célèbres convois, en route vers Dakar, à travers les déserts.

Au Cameroun, c'est d'un désastre d'origine volcanique qu'il a fallu pallier les effets. L'opération, confiée à la Croix-Rouge française, a été très rapidement lancée. Trop vite, ont dit certains, mais pouvait-on attendre? 1200 morts, 3000 personnes en fuite, 2500 têtes de bétail perdues... L'Espagne, l'Allemagne et les Sociétés locales ont donné immédiatement leur concours. Dans une seconde étape, c'est une reconstruction économique et une réadaptation sociale des réfugiés qui vont être tentées. Les Croix-Rouges locales joueront alors le premier rôle.

*
* *

Il faut, hélas, le répéter: les conflits entre les hommes ont de pires conséquences que les catastrophes naturelles. Il est alors plus difficile, et parfois même impossible d'apporter protection et assistance à ceux qui en sont victimes. C'est le CICR, fort de sa tradition et ferme en ses principes, qui joue le principal rôle.

Les conflits armés actuels se caractérisent par leur complexité et leur durée. Le grand nombre des victimes appelle le CICR à mobiliser d'importantes ressources matérielles, mais aussi humaines. Ses actions sont souvent limitées par les exigences de la sécurité. Au-delà de l'urgence il s'agit de faire reconnaître universellement le droit des victimes à être secourues. La démonstration se fait par l'action qui implique également une diplomatie humanitaire constante. Indépendamment de sa volonté, le CICR se trouve au centre de tensions politiques extrêmes qui rendent souvent difficile la reconnaissance de son mandat.

L'ampleur des actions est aussi un facteur de préoccupation. En Ethiopie, en 1984-1985, le CICR a dû assister un million de personnes. L'année 1988 requiert à nouveau une volumineuse assistance dans ce pays. Pour être à même de la mener à bien, le CICR a lancé en novembre dernier un appel pour «ouvrir les routes de la survie»; une trêve de la faim en quelque sorte, qui permette d'apporter les secours

là où ils sont nécessaires sans provoquer des déplacements massifs de populations à la quête de leur substance.

Les situations qui prévalent au Mozambique et en Angola illustrent aussi les difficultés que l'action humanitaire peut rencontrer.

L'Afghanistan est encore un exemple de conflit de longue durée. Le CICR, conduit depuis plusieurs années une assistance aux blessés et tend à développer une plus vaste action de protection. Le Sri Lanka, enfin, pourrait être mentionné où il ne s'avère toujours pas possible d'agir sans que le CICR ait pour autant renoncé à poursuivre ses démarches auprès des autorités concernées.

*
* *

A travers le monde les exemples ne manquent pas! Si nous revenons à Genève, nous rencontrons dans le cercle d'action de notre CICR un important organisme: «L'Agence centrale de recherches». Sa création répond à une nécessité. Quatre Conventions de Genève, établies en 1949, ratifiées par 165 gouvernements puis réaffirmées et complétées par deux Protocoles en 1977, prévoient que le CICR offre ses services aux parties en conflit pour essayer de retrouver les disparus et de regrouper les familles. L'Agence a géré plus de 50 millions de fiches. En ce domaine, les recherches, patronnées par le CICR, ont pris une ampleur nouvelle après les guerres de 1870, de 1914-1918, de 1939-1945. Elles s'étendent des prisonniers de guerre aux détenus politiques. Elle peuvent s'exercer non seulement en temps de conflit armé mais aussi pendant les conflits internes qui ne sont, bien souvent, aujourd'hui que les épisodes camouflés d'une guerre étrangère. Le CICR offre son concours... Les autorités qui l'acceptent doivent, de ce fait, admettre les conditions de l'intervention du CICR: visite des lieux de détention, communication personnelle avec les détenus. Si l'offre est refusée... que peut faire le CICR, sinon constater le refus et le déplorer?

*
* *

Il faut bien reconnaître que la principale force de la Croix-Rouge internationale tient dans son autorité morale. Pour conserver celle-ci, la Croix-Rouge se soumet à des servitudes. Elle reste en dehors de toute option politique. Elle refuse de condamner telle ou telle forme de gouvernement. Elle dénonce les abus du pouvoir, quand il est bon

de le faire, mais elle s'abstient de dévoiler tout ce qu'elle a pu apprendre au cours de ses missions. Le devoir de réserve ne sert assurément pas la publicité mais il faut l'observer pour pousser aussi loin que possible une action humanitaire. Discrétion et réserve sont des lignes directrices de l'action, telle est la condition de l'efficacité.

C'est une servitude mais c'est une force. L'histoire algérienne qui commençait cet exposé l'a bien montré. Aujourd'hui encore l'institution du CICR sait garder, quel que soit le point de vue personnel de chacun de ses dirigeants, une neutralité politique qui conduit vers l'objectivité.

Cette souplesse n'est pas sans limite. Sous le feu des combats, la Croix-Rouge internationale engage ses forces et ses hommes, à tout risque, mais elle ne renie jamais ses principes fondamentaux. Elle ne hasarde pas son drapeau, quand les règles, qui gouvernent son action, ne sont pas acceptées ou quand elle n'a pas le moyen de les faire respecter. Si la France avait obtenu, en 1961, son intervention, c'est parce que nous laissions les délégués visiter librement tous les lieux de détention, s'entretenir, sans témoin, avec tout détenu, transmettre les messages qui leur seraient confiés. De même aujourd'hui la Croix-Rouge refuse d'assumer son rôle d'entraide et d'accomplir sa mission de visite si, sous quelque prétexte que ce soit, son intervention doit être endiguée et orientée.

Elle garde enfin sa neutralité totale en refusant de se prononcer sur des options qui, sous couleur de moralité, s'intègrent en réalité dans un combat politique: armements, équipements nucléaires ou pacifisme éperdu ne sont pas son affaire...

C'est ainsi qu'en dehors des luttes de partis et d'un affrontement plus ou moins sournois entre les Etats, la Croix-Rouge internationale, respectant sa propre discipline mais imposant ses principes, accomplit, dans le silence, une œuvre gigantesque. A ce monde agité trop souvent par les esprits du mal, elle apporte, sous ses voiles, un regard de lumière et un espoir.

Bernard Chenot
*Secrétaire perpétuel
de l'Académie des sciences
morales et politiques*
